

Département de l'EURE
Arrt des ANDELYS
COMMUNE DE
NEAUFLES-ST-MARTIN
27830 (EURE)

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE N°11

CIRCULATION RÉGLEMENTÉE
23 rue Sylvain Sénécoux

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu le Code de la route et les textes subséquents,

Vu les articles L.131-3 et L.131-4 du Code des Communes,

Considérant qu'il importe dans l'intérêt de la sécurité publique de prendre des mesures nécessaires pour éviter les accidents pendant le déménagement d'une habitation au 23 rue Sylvain Sénécoux 27830 Neaufles-Saint-Martin, le 6 mars 2022 entre 8h00 et 18h30.

Le déménagement sera effectué par l'entreprise S.D.J. déménagement, 94 Rue d'Albufera, 27200 VERNON avec un camion 25 m3 immatriculé DZ 347 VA.

ARRETONS

Article 1er : Sur la voie publique devant l'habitation du 23 rue Sylvain Sénécoux, l'entreprise est autorisée à stationner le camion et à alterner la circulation le dimanche 6 mars 2022 entre 8h00 et 18h30.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de NEAUFLES SAINT MARTIN.

Article 3 : Ampliation sera adressée :

- Madame Nathalie PLANQUETTE, 23 rue Sylvain Sénécoux 27830 NEAUFLES-SAINT-MARTIN.
- S.D.J. déménagement, 94 Rue d'Albufera, 27200 VERNON
- Gendarmerie de GISORS, rue de la Libération, 27140 GISORS

Fait à Neaufles Saint Martin, le 03 mars 2022

Le Maire,
Jean-Pierre FONDRILLE

